

A la firme **Krupp**, les prisonniers qui voulaient travailler " sérieusement „ avaient une assez grande liberté avec des Allemands *des deux sexes*. et gagnaient *honteusement beaucoup d'argent*.

Le texte et la traduction sont du " Vlaamsch Komiteit „. *Il y avait pourtant des Flamands parmi les soldats alliés....*

* * *

Faut-il le faire ressortir? Les grands, les seuls coupables dans tout ceci, ce sont les activistes du " Vlaamsch Komiteit „, qui servaient les intérêts de l'Allemagne avec au moins autant de zèle que les Allemands eux-mêmes, et qui suivaient d'ailleurs en ceci que les directives et l'exemple du *Conseil de Flandre*, et de tous ceux qui, ouvertement ou sous-main, appuyaient sa politique.

Et cette bande infâme prétendait parler au nom du peuple flamand? Non! L'âme de la Flandre, la voici qui parle précisément en cette matière, à travers les lignes suivantes, écrites par les plus simples de ses enfants :

(D'après les traductions faites par la censure allemande.)

Le prisonnier belge Albert Bijloos, N° 6/1749, écrit e. a. à ses parents à Anvers le 1-8-18 :

« Maintenant je me vois forcé, pour notre bonheur à tous, pour notre honneur, moi, dont deux frères combattent encore là-bas, de repousser votre offre de venir à Anvers. N'est-ce pas mon devoir comme soldat, aussi longtemps que la guerre fait rage, de rester fidèle au Roi et à la Patrie? Cela veut dire, que je suis Belge, et que je ne peux prêter l'oreille à ce mouvement flamand. Si la guerre était finie, alors oui; mais maintenant, non; c'est impossible.

J'espère que vous ne m'ennuieriez plus avec cela. »

Au pris. belge Léon Dubosch, N° 6 24, M. Ch. Dubosch (père du précédent), Gand, rue Juste-Lipse, 41, écrit le 24-8-18 :

« Tu auras déjà reçu un mot de Mathilde (la femme du pris. Dubosch N. d. A.), pour te demander des renseignements sur certains bruits étranges. Personnellement je ne crois rien de tout cela. Il ne sera pas dit, que tu commettrais une vilénie pour te libérer de la captivité; tu comprends ce que je veux dire. Je suis convaincu que, malgré toutes les souffrances morales, tu n'as pas oublié que tu es un sous-officier *belge* (souligné). Laisse faire quelques uns ce qu'ils appellent leur intérêt. La guerre ne peut perdurer, et quand tu reviens, il faut que ce soit comme un honnête homme. Encore une fois, je n'ai pas le moindre doute à ce sujet... »

Au pris. belge Albert Grieten, N° 1336, sa femme écrit le 20-8-18, de Molenbeek-lez-Bruxelles :

« Dans la lettre du 1-8-18, tu as demandé mon avis sur le mouvement flamand. Voici mon avis sur le mouvement, après avoir consulté papa. Tu ne dois rien signer

là-bas. Nous n'avons rien à faire avec des révolutionnaires, de traîtres à leur patrie et des bourreaux. Va en France, tu n'as rien à y craindre ; au contraire cela servira encore pour ton bien. »

Lettre du pris. belge Jean Haesendonck II/2948 du 18-2-18, à sa femme Caroline Haesendonck à Malines :

(N. : *Cette lettre fut arrêtée et conservée à la Kommandantur " a cause du contenu "* (Stellv. Gen. Kdo IV. A. K. II b. gef. N^o 4963, Magdebourg, le 15-3-18, signé Kaufmann).)

« ... Mais je veux t'écrire quelque chose sur la question flamande. J'habite aussi une des plus grandes villes flamandes de la Belgique, et quoique je sois Flamand, je n'oublierai pourtant jamais que je suis Belge. Pourquoi d'ailleurs devons-nous semer la discorde avec nos frères belges. Non, un Wallon est un Belge tout comme j'en suis un. Comme on s'occupe maintenant de ces affaires en Belgique, ceux qui sont à la tête devraient recevoir une punition sévère, car ce n'est pas le moment de se combattre à ce sujet. S'ils se trouvaient dans notre malheureuse situation, nous ne verrions pas de dispute à cause de cela dans la question flamande. Et n'oublions pas que nous nous trouvons sous le gouvernement belge, et pas sous le gouvernement flamand. Pas de discorde dans notre petite Belgique, fraternité entre Wallon et Flamand, vu qu'eux combattent tout aussi bien que nous avons fait notre devoir. Chère femme, comprends cela comme tu le voudras, je suis Flamand et Belge aussi. »

Au pris. belge Alfonse Peeters, N^o 533, sa tante, M^{me} Thijs-De Walsche, d'Anvers, longue rue Weus, 82, écrit e. a. :

« Cher Alphonse. Nous avons reçu ta carte. Les larmes me vinrent aux yeux quand je me présentai ta situation présente. Mais, cher Alphonse, tu as déjà supporté patiemment la séparation pendant quatre années, cela ne durera plus si longtemps que cela a déjà duré. Aie courage, mon garçon ; n'est-ce pas pour la patrie ?... Crois-tu peut-être, que nous n'aimerions pas te voir revenir ici et te presser dans nos bras ? Mais le devoir et l'honneur priment tout. Et quand on a fait son devoir, alors le cœur est tranquille. Ne te laisse pas aveugler par des promesses, qui, par après, sont causes de regrets. Remord tardif ne sert pas à grand chose. Encore une fois, Alphonse, courage et encore une fois courage ; à tout il y a une fin. Et alors le retour après la paix, fièrement la tête haute, car tu auras fait ton devoir comme Belge. »

D'une lettre au pris. belge Henri Marcelis N^o 1384/2, de sa femme à Anvers, à la date du 26 8-18 :

« ... Henri, je te réponds encore une fois à ta lettre concernant ton retour. Nous sommes tous contents que tu viens, mais pas dans le sens qu'on veut nous faire croire ici. (Réfléchis avant de commencer.) Par devoir tu es devenu soldat. N'oublie pas ce devoir. De moi tu ne dois pas rougir, car il y en a tant de mauvaises, et, en plus, voilà déjà quatre ans que tu ne nous as plus vus. Mais cela ne durera plus longtemps, et nous venons vous chercher tous à la gare. O, si le moment était déjà à que tu revinsses à la maison comme bon soldat, n'est-ce-pas ?... »

Le pris. belge Henri Mundelaers, N° 2164, écrit e. a., à la date du 15-8-18, dans une lettre à sa femme à Anvers :

« Bien cher trésor. Je te le dis, je préférerais de beaucoup être près de toi et des enfants, mais ce n'est pas possible, il y a encore plusieurs raisons que je ne puis écrire et tu les comprendras...

Et pour finir je te dis : Encore une fois donc, Léonie, n'aie donc pas peur, je fais ce qu'il y a de mieux à faire. Venir en Belgique m'est complètement impossible ; plus tard tu m'aimeras bien mieux, parce que je ne me suis pas conduit en traître et que j'ai fait mon devoir comme un bon soldat... »

Au pris. belge Guillaume De Cat, N° 496, ses parents écrivent de Gingelom, à la date du 21-8-18, ce qui suit :

(Après avoir chaleureusement dit quel bonheur ce serait pour eux de le voir revenir, lui, « le meilleur et le plus sage des fils qui ne nous à jamais, par une faute, causé la moindre douleur », les parents continuent :) « Mais de l'autre côté, quelles suites cela (c.-à.-d. ton retour dans les circonstances actuelles N. d. A.) pourrait-il entraîner ! Ta position, dis-tu ; cela serait encore la moindre des choses, il y aura toujours du travail pour des ouvriers honnêtes, zélés et capables. Il y a plus ! Le devoir, l'inexorable devoir te commande — o, comme c'est terrible pour nous de devoir parler ainsi en ce moment — de choisir — si tu es libre de choisir — d'aller auprès de tes amis en France. Là-bas, on aura aussi besoin de toi pour le travail, tout comme de tes anciens camarades d'il y a quatre ans. (Guillaume De Cat avait bravement fait son devoir à Liège, au fort de Loncin N. d. A.) Pourquoi perdrais-tu plus vite la vie là-bas qu'ici ? Non, ta place au travail t'attend déjà là-bas. Tes amis d'avant sont impatients de pouvoir fêter ton retour avec la plus grande joie. Et alors, nous l'espérons avec confiance, nous pourrons te recevoir au milieu de nous dans peu de temps avec fierté, avec la plus grande joie, car nous ne devons plus craindre d'être séparés, non, nous serons ensemble et resterons ensemble, et ton avenir, la seule et unique chose pour laquelle j'éprouve un souci particulier, sera assuré, et alors nous pourrons saluer le proverbe : « Après la peine vient le plaisir ». Alors ce sera aussi un baume bienfaisant sur ton cœur d'enfant d'entendre du flamand, de pouvoir le parler, du vrai flamand de Gingelom, et, de plus, ceci avec tes chers parents et ta famille. Ici, il y a aussi quelque chose qui bouge déjà concernant le mouvement flamand. Celui-ci existait déjà avant la guerre, il existera encore après la guerre, et le droit qui lui revient, il l'obtiendra. La ténacité des Flamands et la sagesse de nos dirigeants nous en donnent la garantie. Nous espérons donc, cher fils, qu'après l'avoir examiné de façon réfléchie et profonde, tu accepteras notre conseil et le suivras. »

ETC.

Jamais nous ne sommes parvenus à lire ces lettres, si belles, si héroïques dans leur simplicité, sans que des larmes ne nous vinsent aux yeux. C'est qu'il faut bien se rendre compte à quelles peines, morales et autres, ces humbles braves gens consentaient, et cela après quatre longues années de misère : parce que l'honneur l'exigeait ! *L'honneur !*

O, comme on sent depuis la guerre que ce mot est bien belge !... — Et comme on *doit* reconnaître, même après avoir cherché à douter, que l'« illusion », funeste à bien des âmes généreuses, ne consiste pas du tout à *croire* à la *Belgique*, patrie commune et destinée des Flamands et des Wallons, mais que, bien au contraire, elle consiste précisément à ne pas y croire et à chercher ailleurs.

Il nous semble que la noble attitude de ceux qu'ils *prétendaient* servir jette plus de honte sur les activistes que leurs propres vilenies. En tout cas, *le peuple flamand sort grandi de cette terrible épreuve*. Nous avons vécu quatre années au milieu de ressortissants de nombreux peuples différents, et chaque fois que nous nous sommes demandé si un de ces peuples, placé dans des conditions tout-à-fait analogues, eût mieux résisté, nous avons été forcés de répondre : **Non ! C'est impossible !**

Nous touchons à la fin.

Voici la trop fameuse proclamation du Conseil de Flandre au peuple allemand, qui fut affichée dans les camps fin juin 1918 — non seulement par les soins des activistes, mais aussi par les soins de leurs adversaires.

Proclamation du Conseil de Flandre au peuple allemand

Le Conseil de Flandre, réuni en son assemblée générale du 20 juin 1918, accepte à l'unanimité la proclamation suivante, et confère mission à ses fondés de pouvoir de remettre cette proclamation à M. le Gouverneur-Général :

PROCLAMATION

Plus d'un an s'est passé depuis le 3 mars 1917, le jour où le Chancelier de l'Empire allemand faisait à nos envoyés la déclaration solennelle, par laquelle la protection forte et constante de l'Allemagne était promise au peuple-frère flamand. Le monde se trouve encore toujours sous les armes, les armées des adversaires combattent encore toujours avec un acharnement sauvage ; mais les succès remportés entretemps par les armes allemandes convainquent aussi ceux qui doutèrent jusqu'ici, que la victoire finale de l'Allemagne est proche. Depuis le début, nous avons eu confiance dans les Allemands, nos frères par la race, et maintenant nous nous adressons à ce peuple-frère avec la conviction qu'après les résultats à l'Est et sur les champs de bataille en France, il n'oubliera pas le peuple de Flandre, qui lui est apparenté par la race.

Se basant sur le puissant développement qu'a pris chez nous, depuis la déclaration du Chancelier allemand, l'idée d'une Flandre libre, autonome, le Conseil de

UN

Livre Noir

DE LA

TRAHISON ACTIVISTE

PAR

RUDIGER

“ LE JOURNAL DES COMBATTANTS „
ORGANE OFFICIEL DE LA
FÉDÉRATION NATIONALE DES COMBATTANTS
11, QUAI DU COMMERCE, 11
BRUXELLES

PRÉFACE

Ce livre traite des trahisons commises au cours de la guerre par des soldats belges, victimes du maximalisme flamingant, dans les camps de prisonniers en Allemagne et au front de l'Yser. Ce n'est qu'après de longs mois d'hésitation, et après en avoir par deux fois reculé la publication (la première fois vers novembre 1919, la seconde fois en mars 1920), que je me suis décidé à le faire paraître, ne pouvant me résoudre à contribuer indirectement, par mon silence, à des manœuvres qui mènent à la ruine du pays. Je n'accomplis pas ce devoir sans profonde tristesse : parmi ceux que j'accuse, il y en a plus d'un que je voudrais pouvoir estimer, et la cause flamande qui leur fit commettre leurs crimes, reste la mienne.

Est-ce assez dire que les errements des uns ne m'aveuglent pas sur les fautes des autres ?

J'aurais préféré écrire en ma langue maternelle, mais ai cru devoir y renoncer pour des raisons pratiques.

J'ai tenu à user d'indulgence envers les personnes moins gravement compromises, en passant leurs noms sous silence.

Une enquête sérieuse fournira la preuve de tout ce qui est avancé dans ce livre, fruit de longues et minutieuses recherches à caractère purement personnel et privé.

Puisse mon humble et ingrat travail contribuer à délivrer la cause flamande d'individus qui la déshonorent !

Aux Combattants.

Camarades,

En terminant ce livre, je me trouve triste d'avoir dû remuer tant de choses écœurantes. Mais n'était-ce pas un devoir d'arracher le masque aux ennemis de la patrie ? N'est-ce pas toujours un devoir de proclamer la vérité ?

Avais-je le droit, comme Belge et comme Flamand, de parler en cette matière ?

Pendant la guerre, en Allemagne — où il y avait du danger à le faire — j'ai ouvertement prêché la fidélité au pays et au Roi. Depuis la guerre, en Belgique — où il y avait quelque danger à le faire — je n'ai pas hésité à me conduire en bon compagnon envers des flamingants imprudents, mais honnêtes. Enfin, n'ai-je pas moi-même été l'objet de menées sournoises et haineuses de la part de compatriotes sans discernement et sans caractère, parce que l'activisme ne m'empêcha nulle part et jamais de me sentir « Flamand ».

Camarades flamands,

Pour que, tous ensemble, fiers de notre Droit, nous puissions commencer le travail de justice et de pacification, il nous est un devoir, une nécessité, de poser un glaive nu entre nous autres et la triste bande des perdus. Alors nous réussirons, sûrement ! Par-dessus les têtes des semeurs de discorde et des arrivistes ! Pour le salut et du peuple flamand et du peuple wallon, dont les cœurs droits sont frères et ne demandent qu'à loyalement s'entendre. — Pour ma part, je n'ai jamais failli pour la Belgique : n'est-ce pas un gage que je ne faillirai jamais non plus pour les droits sociaux imprescriptibles du peuple flamand ?

Camarades,

J'ai l'impression de partir en mission, tout seul, par une nuit noire, au milieu des lignes ennemies. Vous seuls, vous savez ce qui se passe en ce moment-là dans le cœur du soldat. Il le fallait !... Mais lorsque, dans quelques heures, vous entendrez sauter la position ennemie, camarades, je vous en supplie, alors, tous, montez une fois encore à l'assaut ! Le pays, c'est nous autres ! Le pays n'a que nous pour oser et pour avoir du cœur ! Et lorsque, nous autres, nous disons : « Nous voulons ! », tous savent que le

chemin mène tout droit, et que la fin est honnête et élevée. Car dans le sang et dans le feu nos âmes se sont épurées à l'état de l'or le plus pur, et dans le grand vide de la Mort nos poumons ont exhalé les derniers germes de la mesquinerie et de l'égoïsme, pour se gonfler ensuite de l'éther léger de l'idéal et du sacrifice ! Debout, camarades ! Allons-y ! C'est pour la patrie, c'est pour nous-mêmes, c'est pour tous nos camarades qui sont restés là-bas !

Et si bien des personnages responsables restent indifférents ou complices, nous avons encore notre bon Roi, notre Chef de l'Yser, qui, au milieu des ministres, qui passent, et des Représentants du peuple, qui trop souvent ne représentent qu'eux-mêmes, saura encore mener la Belgique à l'Honneur et à la Victoire, parce qu'il est le Roi des Belges, et parce qu'il est Grand !

Rudiger.

FIN.
